



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES AJCHENBAUM - ARMENGAUD - VALERO - KAZIMIERCZACK - MM AYRAL - COLOMBIER - GALZIN - VIALA D. - VERNHES - MMES FADDI - FRANCES (Suppléante) - FRASSIN - RABOU - MM BARBERA - BAZART - BRESSOLLES - CRIQUET - GARDELLE - GAYRAUD - LAROCHE - MONTAGNE - MOULET - NUNES - OURCET - RAMUSCELLO - THOMAS - VIALA B.

M. Philippe LAROCHE a donné pouvoir à M. Raymond GARDELLE
M. Laurent VANDENDRIESSCHE a donné pouvoir à Mme Christine VALERO
M. Thierry DAGUZAN a donné pouvoir à M. Jean-Jacques AYRAL

N° 2023/42

Objet : Culture : Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Vielmur sur Agout pour l'organisation de « Lo Festenal 2023 »

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil la manifestation « Lo Festenal » qui se déroule sur la Commune de Vielmur sur Agout depuis 2017. La manifestation, soutenue par le Département du Tarn et la Région Occitanie, se tiendra cette année les 23 et 24 juin 2023 et sera portée par la Commune de Vielmur sur Agout.

Dans le cadre de cette manifestation, la Commune de Vielmur sur Agout sollicite la CCLPA pour soutenir cet évènement.

Monsieur le Président présente le plan de financement de cette manifestation :

Région Occitanie	6.500 €
Département du Tarn	19.000 €
CCLPA	5.000 €
Commune de Vielmur	5.000 €
	35.500 €

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté d'approuver l'attribution d'un fonds de concours de 5.000 € à la Commune de Vielmur sur Agout pour l'organisation de « Lo Festenal » qui se déroulera les 23 et 24 juin 2023.

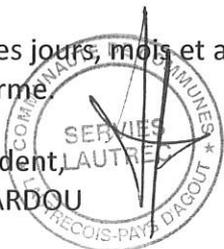
Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve l'attribution d'un fonds de concours de 5.000 € à la Commune de Vielmur sur Agout pour l'organisation de « Lo Festenal » qui se déroulera les 23 et 24 juin 2023,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Principal 2023,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Président,
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance,
Martine KAZIMIERCZAK

